

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



Réserve
au
Moniteur
belge



23133008

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

09 OCT. 2023

DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : **0401 383 030**

Nom

(en entier) : **Cophana**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Chemin de la Reconversion (H-G) 11 7110 Hoedeng-Goegnies**

Objet de l'acte : Renouvellement du mandat de deux administrateurs de Cophana SA et du mandat du commissaire aux comptes

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de la S.A. Cophana qui s'est tenu le 4 octobre 2023:

L'actionnaire unique approuve et adopte les résolutions suivantes:

(...)

Résolution 7 – Renouvellement du mandat de deux administrateurs de Cophana SA

L'assemblée générale ordinaire constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Lacroix et de Monsieur Arnaud Berken vient à échéance lors de la présente assemblée. L'assemblée générale ordinaire de Cophana SA décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Lacroix et de Monsieur Arnaud Berken pour une période prenant cours ce jour et venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui sera amenée à se prononcer sur les comptes clôturés au 31 janvier 2026. Le mandat ne sera pas rémunéré..

Résolution 8- Décision concernant le mandat du commissaire aux comptes

L'assemblée générale ordinaire de Cophana SA constate que le mandat du commissaire aux comptes, Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'entreprises BV SRL, vient à échéance lors de la présente assemblée.

L'assemblée générale ordinaire de Cophana SA décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'entreprises BV SRL, pour une période prenant cours ce jour et venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui sera amenée à se prononcer sur les comptes clôturés au 31 janvier 2026. Cette société désigne Madame Julie Delforge, réviseur d'entreprises, pour la représenter et le charge de l'exercice de ce mandat au nom et pour le compte de Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'entreprises BV SRL.

Les émoluments du commissaire sont fixés, pour toute la durée de son mandat, à EUR 28.000 par an HTVA (plus débours divers de 5% et cotisation IRE). Les émoluments sont soumis à indexation sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Résolution 9- Pouvoirs à conférer en vue de l'exécution de ce qui précède

L'assemblée générale de Cophana SA décide de conférer tous pouvoirs aux administrateurs et à Anne Vandoolaeghe chacun agissant seul et avec l'autorisation de subdéléguer ses pouvoirs, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions de Cophana SA en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de Cophana SA auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de Cophana SA aux Annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de Cophana SA, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Pour extrait certifié conforme.

Anne Vandoolaeghe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/10/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).